

On s'est occupé de bonne heure de la question d'une union de toutes les possessions qui restaient à la couronne dans l'Amérique du Nord à la conclusion de la paix en 1783. Cette idée a été suggérée par le colonel Morse dans un rapport fait la même année sur une exploration de la Nouvelle-Ecosse. Il croyait qu'en réunissant les provinces maritimes au Canada, on pourrait donner naissance à un grand pays réuni par un gouvernement général dont le siège serait dans l'île du Cap-Breton, qu'il croyait très favorablement située pour cette fin. La proposition se trouvera dans le rapport sur les Archives pour 1884, Note C.

En 1790 le juge en chef Smith proposait d'ajouter à l'acte constitutionnel, dont le projet avait été transmis par lord Grenville, l'établissement d'un gouvernement général s'étendant à toutes les possessions britanniques de l'Amérique du Nord, parce qu'il croyait que l'une des plus puissantes causes de la séparation violente des colonies de la mère-patrie était due à l'absence sur ce continent d'un pouvoir central qui eût coopéré avec l'autorité impériale à guider et contrôler les législatures locales.

La lettre adressée à lord Dorchester, que le juge en chef envoya avec les additions qu'il proposait de faire à l'acte, se trouve à la Note B, p. 31, et les additions, à la page 33. On verra en les consultant combien étaient vagues les mesures proposées, en dehors de l'idée générale de l'établissement d'un gouvernement central et de législatures subordonnées sans aucune indication de leurs attributions respectives.

Vers 1821, on énonçait un plan de réunion des deux provinces du Haut et du Bas-Canada, et en 1822 des pétitions à l'appui de cette proposition étaient envoyées de Kingston, et d'autres du comté de Wentworth et de Thorold à l'encontre du projet. Le ton de ces pétitions indiquait la jalousie qui existait entre les deux provinces, jalousie qu'une pareille réunion n'aurait fait qu'augmenter au lieu de diminuer, si l'on en juge par les sentiments exprimés dans les différentes pétitions.

Viennent ensuite les projets d'union proposés par lord Durham dans son rapport sur le Canada. Ces plans étaient au nombre de trois. Sa Seigneurie suggérait que le nouvel état de choses pouvait être (1) une union fédérale de toutes les provinces, chacune conservant distincte sa propre législature et toutes les attributions qui ne seraient pas spécialement déléguées à l'autorité fédérale; ou bien (2) une union législative avec toutes les attributions qu'implique le terme; ou encore (3) l'union du Haut et du Bas-Canada. C'est ce dernier plan qui a été adopté.

Souvent il devait être question d'une union plus étendue des provinces, mais rien de précis n'avait été suggéré. En 1838 un comité de l'Assemblée du Haut-Canada, dont M. Henry Sherwood, membre du parlement provincial, était le président, faisait un long rapport sur "l'état politique des provinces," dans lequel deux plans étaient mentionnés avec faveur. L'un consistait dans le rappel de l'acte de 1791 et le retour à celui de 1774; l'autre, dans l'union législative de toutes les possessions britanniques de l'Amérique du Nord. "Un des plus importants avantages qu'on gagnerait à ce changement," dit le rapport, "serait l'établissement de l'ascendance britannique, sans changement dans les principes de la constitution actuelle." (Les mots *British Ascendancy* sont dans l'original imprimés en lettres capitales.)

En novembre 1850, M. Sherwood écrivait, en sa qualité personnelle, deux lettres sur le sujet d'une union des provinces, mais il en était venu au plan d'une union fédérale, ou fédérative, pour employer sa propre expression. Au mois d'avril suivant, il envoyait les projets de deux bills de nature à régler l'union qu'il proposait. Ces